

AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 18 juillet 2025 le conseil communal a modifié le règlement communal de la circulation.

La délibération relative à la modification du règlement communal de la circulation a été approuvée par Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 30 juillet 2025, et de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 06 août 2025, réf 322/25/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries

le secrétaire
Danièle Waterkeyn

